

Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion du 15 décembre 2014

Présidence: Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Scrutateurs: Jean-Yves Garreau et Pierre Magnin

Présents: 55

Majorité: 28

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2014

2. Budget 2015 :

a) Budget de fonctionnement

b) Budget des investissements :

- 1) Nouvelle mensuration, travaux complémentaires et crédit y relatif**
- 2) Divers travaux à la STEP de Misery et sur les stations de pompage eaux usées, et crédit y relatif**
- 3) Achat d'un nouveau véhicule pour les sapeurs-pompiers, et crédit y relatif**
- 4) Réfection du sol de la halle de gymnastique, et crédit y relatif**
- 5) Réfection complète de la route communale, village de Cournillens, et crédit y relatif**
- 6) Réalisation de chemins forestiers dans la forêt des Côtes, et crédit y relatif**

c) Rapports de la commission financière.

3. Election d'un membre de la commission financière

4. Divers

J.-P. Martinetti : « Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, bonsoir,

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre assemblée communale.

Je remercie le Murtenbieter et les Freiburger Nachrichten représentés par M. Bruni et je dois excuser le journal La Liberté.

Je tiens à vous remercier tous ici présents d'avoir consacré votre soirée pour participer à cette assemblée dite des budgets et de vous intéresser au futur de votre commune.

Une bienvenue particulière à nos 2 nouveaux citoyens qui ont obtenu leur nationalité suisse, il s'agit de M. Jean-Yves Garreau et M. Joaquim Cruz tous deux domiciliés à Cournillens ainsi que leurs familles excusées pour ce soir. Je leur demande de bien vouloir s'avancer afin de recevoir un petit présent de bienvenue.

Le Conseil communal remet un cadeau de bienvenue à MM. Garreau et Cruz. Ils sont applaudis par l'assemblée communale.

Après les plaisirs du thé, vin cuit et bonnes choses à croquer à l'occasion de la fenêtre de l'Avent qui précédait cette assemblée, le temps est venu de partager chiffres, budget et investissements, certes moins appétissants mais tout aussi nécessaires pour notre vie communale.

Préparer un budget, c'est aussi penser à l'avenir et penser aux besoins qu'a notre commune. Des projets seront présentés ce soir. Tous sont destinés à apporter un plus à notre population toujours grandissante. Tous ont été mûrement réfléchis par le Conseil communal et c'est unanimement que nous vous les présenterons ce soir.

Unanime, un mot qui qualifie bien l'esprit de travail du Conseil communal lors de ses séances de travail. Unanime également lors de la prise de décisions et ceci toujours pour le bien de la population. Unanime aussi lorsqu'il s'est agit de marquer le coup du 100^{ème} bulletin communal et de faire un petit lifting du logo et de sa présentation.

Mais il n'y a pas que le bulletin communal qui prend de l'âge. Certaines de nos infrastructures vieillissent aussi et là également, le Conseil est unanime quant à la sauvegarde et à l'entretien de notre patrimoine.

Unanime, nous espérons que vous le serez également lors des différents projets présentés ce soir, afin que notre population puisse s'épanouir dans une commune saine.

Après ce petit message d'introduction, je déclare cette assemblée ouverte.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 21 novembre 2014, par affichage au pilier public, par le bulletin communal, en tous ménages et également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques concernant le tractanda ? Ce n'est pas le cas non plus. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Je vous prie, lors de vos interventions, d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés.

Scrutateurs :

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée M. Pierre Magnin pour la partie gauche de la salle et M. Jean-Yves Garreau pour la partie droite de la salle et la table du Conseil. Y a-t-il d'autres propositions ? Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. J'invite les scrutateurs à compter les ayants-droits présents et à en communiquer le nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour: Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2014

J.-P. Martinetti : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, et également sur le site internet de notre commune. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarques, nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal, tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultat du vote :

Le Procès-verbal est accepté par 53 voix pour et 2 abstentions.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Romain Zahno pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: Budget de fonctionnement 2015

J.-P. Martinetti : « Comme à l'accoutumée, quelques informations concernant le budget de fonctionnement 2015.

Comme je l'ai dit en introduction, le Conseil communal met tout en œuvre pour gérer au mieux notre patrimoine avec les moyens dont il dispose. L'augmentation de notre population engendre des charges supplémentaires mais également une augmentation des revenus.

Par rapport à l'année dernière, les associations et structures dont nous dépendons ont fait un effort afin de maîtriser au mieux les coûts reportés sur les communes membres.

Les bons résultats des années précédentes nous ont également permis de diminuer nos amortissements obligatoires en vue des investissements futurs.

Nous avons également pu renégocier certains taux d'intérêts auprès de nos banques. Cela a aussi permis une diminution de nos charges.

Ces efforts se ressentent sur les charges données. Vous pouvez constater sur le récapitulatif que nous vous présentons que même si les charges données et liées ont subi une faible augmentation, elles représentent toujours 52.11%, respectivement 60.35% sans les imputations internes, de notre budget de fonctionnement et je rappelle que ces charges sont incompressibles.

Le comparatif des charges liées pour les années 2013, 2014 et 2015 est présenté à l'écran et lu par J.-P. Martinetti.

Charges données 2013-2014-2015

	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
① Total des charges données	2'806'899.20	3'001'533.00	3'100'300.00
Différences :	159'359.20	194'633.80	98'767.00
② Amortissement obligatoire :	260'104.00	331'065.00	314'559.00
Différences :	2'350.00	70'961.00	-16'506.00
③ Intérêts :	116'417.45	157'100.00	127'300.00
Différences :	19'832.45	40'682.55	-29'800.00
Total des charges non-compressibles : (① + ② + ③)	3'183'420.65	3'489'698.00	3'542'159.00
Différence	181'541.65	306'277.35	52'461.00
Attribution de la péréquation des ressources	-413'342.00	-428'342.00	-435'253.00
Attribution de la péréquation des besoins	-56'126.00	-63'679.00	-73'438.00
Part impôts sur les véhicules	-157'824.50	-117'000.00	-121'000.00
Augmentation nette charges non-compressibles 2013 à 2015	145'703.15	324'548.85	31'791.00
Total budget des charges	6'209'718.00	6'803'864.00	6'797'224.00
en % du budget total des charges non-compressibles	51.27%	51.29%	52.11%
Sans imputations internes :	60.13%	60.39%	60.35%
Produits :	6'096'507.00	6'530'002.00	6'716'181.00
Charges :	6'209'718.00	6'803'864.00	6'797'224.00
Exédent charge ou produit :	-113'211.00	-273'862.00	-81'043.00
Différence en %	-1.86%	-4.19%	-1.21%
Imputations internes	915'364.50	1'025'225.00	927'505.00
Différence en % sans imputations internes :	-2.19%	-4.97%	-1.40%

Après ces quelques informations, je vais passer à la présentation du budget 2015.

Je rappelle que les postes avec une astérisque devant le libellé sont ces fameuses charges liées.

Je ne m'arrêterai que sur les points demandant explications mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre.

Le détail du budget de fonctionnement 2015 est présenté à l'écran. Il présente un excédent de charges de Fr. 81'043.00 pour un total de produits de Fr. 6'716'181.00.

La présentation du budget de fonctionnement étant terminée j'ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement 2015.

S'il n'y a pas de remarque, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Cédric Mouret : « Bonsoir, la commission financière, composée de Thierry Bigler et Cédric Mouret, a examiné le budget 2015, elle l'a comparé avec les comptes 2013 et le budget 2014. Elle a reçu toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du budget de fonctionnement 2015 et du budget des investissements 2015. Il est à relever qu'en l'absence des résultats 2014, les produits comme les charges provenant du canton sont soumis à de fortes variations. L'établissement du budget a été opéré de manière prudente tant au niveau des charges, en évitant tout rabatement hypothétique et tout en conservant une progression raisonnable des rentrées fiscales.

Le budget de fonctionnement 2015 soumis par le Conseil communal présente des excédents de charges pour Fr. 81'043.00, soit 1.20 % des produits de Fr. 6'716'181.00.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2015. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2015, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultat du vote :

Le budget de fonctionnement 2015 est accepté à l'unanimité.

J.-P. Martinetti : « Le Conseil communal vous remercie de votre confiance et continuera à tout mettre en œuvre pour que la situation de notre commune reste saine.

Nous pouvons passer maintenant aux différents investissements. »

Point 2 b) 1 de l'ordre du jour : Nouvelle mensuration, travaux complémentaires et crédit y relatif

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède la parole à Roland Aeby. »

R. Aeby présente cet investissement à l'écran. Il donne les informations suivantes :

La nouvelle mensuration communale est obligatoire et dépend de la loi fédérale sur la géoinformation (Lgéoinf). La première séance avec les propriétaires a eu lieu le 19 mars 2014, en présence du géomètre cantonal.

La nouvelle mensuration a deux buts. D'une part la mise à jour des informations au niveau du Registre foncier, à savoir les plans de parcellement, servitudes, etc., et d'autre part cela permet de mettre à jour notre SIT, au niveau des plans cadastraux, des infrastructures publiques telles que les collecteurs, éclairage public, etc. Ces informations sont importantes pour gérer la commune, et sont aussi utilisées par les différents services pour installer leurs propres installations.

La commune finance pour 1/3, après déduction des subventions.

Le montant des travaux de la nouvelle mensuration est de Fr. 1'172'660.00, y compris les travaux exécutés par le biais du RPS. Le financement est assuré par la Confédération (30 %), le canton (45 %) et le solde sera réparti entre le canton, la commune et les propriétaires à parts égales. La commune payera sa part de la nouvelle mensuration en 4 acomptes dès 2015. Les propriétaires payeront à la fin des travaux, d'ici deux à trois ans. L'estimation du coût pour le propriétaire d'une parcelle, sans complication, est d'environ Fr. 150.00.

Pour le secteur de Courtion, où il y a actuellement une ancienne mensuration, des travaux complémentaires et des adaptations au standard MO93 sont prévus. Cela permettra d'obtenir une meilleure précision des données, par GPS.

Coût d'investissement :

Nouvelle mensuration communale :	164'804.00
Renouvellement du secteur de Courtion :	15'000.00
Travaux d'adaptation et de correction des limites :	18'520.00
Divers et imprévus :	<u>750.00</u>
Total :	199'074.00
TVA 8 % :	15'926.00
Montant total, y compris TVA :	215'000.00

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts 3 % :	6'450.00
Amortissements 15 % :	<u>32'250.00</u>
Frais de fonctionnement annuel :	38'700.00

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

J.-P. Martinetti : « S'il n'y a pas de remarque ou question, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Cédric Mouret : « Le lundi 1^{er} décembre 2014, le Conseil communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière l'investissement lié à la nouvelle mensuration communale.

Lors de la présentation du budget, le montant de l'investissement est de Fr. 215'000.00. L'investissement portera sur une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 38'700.00.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 215'000.00. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la nouvelle mensuration, travaux complémentaires et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Point 2 b) 2 de l'ordre du jour : Divers travaux à la STEP de Misery et sur les stations de pompage eaux usées, et crédit y relatif

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède à nouveau la parole à Roland Aeby. »

R. Aeby présente cet investissement à l'écran. Il donne les informations suivantes :

La STEP a été construite à Misery en 1997 au chemin du Chandon, vers l'usine Lecoultré. Depuis sa mise en fonction, elle a toujours donné satisfaction et nous avons peu de frais d'entretien. La maintenance et l'exploitation se fait sous le contrôle du personnel spécialisé de la STEP intercommunale de Pensier, qui procède régulièrement aux travaux de maintenance nécessaires et font en sorte que notre STEP fonctionne bien.

Aujourd'hui, il est toutefois nécessaire de procéder à divers travaux pour garantir le bon fonctionnement dans le futur.

Pour la STEP de Misery, il s'agit du remplacement de l'automate existant, qui a 18 ans, et qui assume le contrôle du fonctionnement de la STEP. De plus, nous devons maintenant transmettre au canton des données statistiques du fonctionnement, que nous ne pouvons pas assurer avec le matériel existant. Ces données doivent remonter chaque jour au Service de l'environnement (SEn). Il s'agit de la pluviométrie, des débits journaliers moyens, maximaux et minimaux, et de la température de l'eau. Comme nous ne pouvons pas le faire de manière automatique, c'est à ce jour les employés de la STEP de Pensier qui assurent ce travail, deux fois par semaine. Avec l'investissement proposé, cette transmission des informations se fera automatiquement. Ces données seront également transmises automatiquement à la STEP de Pensier. Ils auront donc les informations et éventuelles alarmes en temps réel.

A la STAP de Cormérod, il est nécessaire de remplacer les deux pompes d'origine de 13.5 kW à la station Le Corterin. Ces deux pompes présentent de sérieux problèmes et il est impératif d'assurer leur bon fonctionnement, afin d'éviter de gros soucis à une partie des habitants de Cormérod.

Coût d'investissement :

Remplacement de l'automate à la STEP :	37'000.00
Installation d'un préleveur d'échantillons fixe :	17'000.00
Remplacement de deux pompes à la STAP :	24'000.00
Divers et imprévus :	3'900.00
./.. prélèvement à la réserve :	<u>./.. 22'452.10</u>

Total :	59'447.90
TVA 8 % :	4'755.85

Montant total, y compris TVA :	64'203.75
--------------------------------	------------------

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts 3 % :	1'926.00
Amortissements 4 % :	<u>2'568.00</u>
Frais de fonctionnement annuel :	4'494.00

La discussion est ouverte :

Laurent Nager : « Y a-t-il des subventions pour cet investissement ? »

R. Aeby : « Non, il s'agit de travaux d'entretien normaux qui sont totalement à notre charge. »

Pierre Magnin : « Pourrait-on se passer de l'automate ? »

R. Aeby : « L'automate fait partie des installations demandées par le SEn pour obtenir le résultat voulu, à savoir la prise d'échantillons automatique. Et puis cet investissement est en fait assez modeste, en regard du rôle important de cet appareil. Il s'agit donc d'un appareil indispensable pour le fonctionnement de notre STEP. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Roland Aeby pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Cédric Mouret : « Le Conseil communal a soumis à la commission financière l'investissement lié à la maintenance et mise en conformité de la STEP communale et différentes STAP.

Lors de la présentation du budget 2015, le montant de l'investissement est de Fr. 64'200.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 4'494.00.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 64'200.00. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent les divers travaux à la STEP de Misery et sur les stations de pompage eaux usées, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Point 2 b) 3 de l'ordre du jour : Achat d'un nouveau véhicule pour les sapeurs-pompiers, et crédit y relatif

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède la parole à Alexandre Ratzé. »

Alexandre Ratzé présente cet investissement à l'écran. Il donne les informations suivantes :

Le Corps des sapeurs-pompiers intercommunal du Haut-Lac (CSPIHL) existe depuis le 1^{er} janvier 2014. Il a pour mission de garantir la sécurité de plus de 6'800 habitants sur un territoire de 33.28 km², ceci avec un effectif de plus de 100 hommes. Les communes membres du CSPIHL sont Misery-Courtion, Barberêche, Courtepin, Villarepos et Wallenried.

Dans le concept établi par l'ECAB « Sapeurs-pompiers 2010-2015 – FriFire », l'équipement exigé consiste essentiellement en l'acquisition de véhicules pour assurer une mobilité suffisante et l'acquisition des appareils respiratoires permettant des interventions en toute sécurité. Par le concept « Frifire », l'ECAB exige des temps d'intervention relativement courts, soit une intervention dans les 15 minutes après l'alarme. Le type de véhicule dont l'achat est proposé ce soir permettra d'assurer ces délais.

Aujourd'hui, nous disposons de véhicules servant surtout à l'acheminement de matériel tel que remorques, motopompes, mais qui n'offrent que très peu de places pour les hommes. De plus, la protection respiratoire est un outil obligatoire pour la quasi-totalité des interventions.

Il s'agit aussi de garantir une certaine synergie et une complémentarité au niveau du district, ceci dans le cadre des collaborations intercommunales. En effet, en cas de sinistre important, plusieurs corps de sapeurs-pompiers sont alarmés.

Le véhicule serait principalement dédié au transport des hommes. Il serait également utilisé pour le transport de certains équipements qui sont aujourd'hui indispensables. Ce véhicule contiendra également le matériel de protection respiratoire rendu nécessaire au vu de la complexité de certaines interventions.

Coût d'investissement :

Achat du véhicule par le SCPIHL :	180'000.00
Déduction de la subvention (40 %) :	<u>./ 72'000.00</u>
Part à charge de Misery-Courtion (23 %) :	24'840.00
Crédit demandé à l'assemblée (arrondi) :	25'000.00

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts 3 % :	750.00
Amortissements 15 % :	<u>3'750.00</u>
Frais de fonctionnement annuel :	4'500.00

La discussion est ouverte.

Michel Audergon : « La TVA est-elle incluse dans les chiffres présentés ? »

A. Ratzé : « Je confirme que ces chiffres sont présentés TVA incluse. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « S'il n'y a plus de remarques ou questions, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Cédric Mouret : « Le Conseil communal a soumis à la commission financière l'investissement lié à l'acquisition d'un véhicule de transport pour le CSPIHL (Corps des sapeurs-pompiers intercommunal du Haut-Lac).

Lors de cette présentation, le montant de l'investissement a été défini à Fr. 25'000.00. L'investissement proposé portera une charge sur le fonctionnement de Fr. 4'500.00 par année.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 25'000.00. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent l'achat d'un nouveau véhicule pour les sapeurs-pompiers, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Point 2 b) 4 de l'ordre du jour : Réfection du sol de la halle de gymnastique, et crédit y relatif

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède la parole à Sabine Haymoz. »

S. Haymoz présente cet investissement à l'écran. Elle donne les informations suivantes :

Le sol de la halle de gymnastique est aujourd'hui très abimé et c'est pourquoi cette réfection est proposée. Le revêtement ne correspond plus aux normes de sécurité actuelles pour la pratique du sport et les leçons de gymnastique.

Le sol actuel ne permet pas une utilisation autre que sportive par les sociétés locales (lotos, etc.) sans protection adéquate. Or, la pose et le rangement des tapis de protection présentent de nombreux inconvénients. De plus, Des travaux de remplacement de couvercles et de marquages des lignes sont également à prévoir.

Nous proposons de remplacer le sol actuel par un nouveau revêtement, adapté autant pour la pratique du sport que pour des utilisations telles que des lotos, concerts ou autres manifestations, et cela sans devoir le protéger par des tapis. Le nouveau revêtement est donc polyvalent.

L'utilisation de la halle par les associations est simplifiée.

Coût d'investissement :

Coût de démolition :	8'000.00
Coût du nouveau revêtement de sol :	48'000.00
Divers et imprévus :	<u>4'200.00</u>
Total :	60'200.00
TVA 8 % :	<u>4'800.00</u>
Montant total, y compris TVA :	65'000.00

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts 3 % :	1'950.00
Amortissements 3 % :	<u>1'950.00</u>
Frais de fonctionnement annuel :	3'900.00

La discussion est ouverte.

André Crausaz : « Que deviendront les tapis de protection ? Vous les conservez ? »

S. Haymoz : « Nous les conserverons car ils sont toujours dans un bon état et peuvent toujours servir dans le futur. »

Pierre-Alain Bapst : « Quel revêtement avez-vous prévu ? dans une autre commune, nous avons mis un revêtement type parquet flottant et c'était plus cher mais très bien. »

S. Haymoz : « Nous mettrons un revêtement standard, multi-usages et répondant aux besoins de notre commune. »

Pierre-Alain Bapst : « Dans le canton de Vaud, il y a des normes très strictes, contrairement au canton de Fribourg. »

S. Haymoz : « Ici aussi, nous devons répondre à des normes de sécurité. C'est un des buts recherchés avec cet investissement. »

Nicolas Baechler : « La réfection du sol, c'est très bien, mais j'aimerais juste savoir s'il y a d'autres travaux envisagés dans le futur au niveau du bâtiment communal. »

S. Haymoz : « Nous venons de terminer d'importants travaux au niveau de l'isolation et de la ventilation, ainsi que dans les douches, pour un montant de près d'un million de francs. »

Nicolas Baechler : « Est-il envisagé d'améliorer l'éclairage pour les activités autres que le sport ? Il y a notamment le problème de l'éclairage de la scène. »

S. Haymoz : « Non, ce n'est pas prévu pour l'instant mais on peut l'envisager dans le futur. »

Nicolas Baechler : « C'est donc reporté mais on peut toujours faire une demande. »

Enzo Ferrari : « Le taux d'amortissement de 3 % est-il justifié ? N'aurait-il pas fallu prévoir un amortissement sur une plus courte période ? »

J.-P. Martinetti : « Les taux d'amortissement des investissements sont inscrits dans la Loi sur les communes. Ils ne sont pas décidés par la commune mais imposés dans le cadre légal. Pour cet objet, le taux à prendre en compte est de 3 %. »

Nicolas Baechler : « Par rapport au chauffage, de nombreux travaux ont été faits, mais il fait souvent trop chaud dans les vestiaires ou trop froid ailleurs dans le bâtiment. »

J.-P. Martinetti : « Il est vrai que les travaux viennent de terminer et il faut un certain temps pour trouver les bons réglages des nouvelles installations. Nous espérons donc améliorer et affiner ces réglages au plus vite. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « S'il n'y a plus de remarques ou questions, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Cédric Mouret : « Le Conseil communal a soumis à la commission financière l'investissement lié à la réfection du sol de la halle de gymnastique.

Lors de la présentation, le montant de l'investissement est de Fr. 65'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 3'900.00.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 65'000.00. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la réfection du sol de la halle de gymnastique, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Point 2 b) 5 de l'ordre du jour : Réfection complète de la route communale, village de Cournillens, et crédit y relatif

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède la parole à David Bongard pour sa présentation. »

D. Bongard présente le projet à l'écran. Il donne les informations suivantes :

Les travaux concernent le tronçon qui va de l'école de Cournillens jusqu'à la limite communale avec Courtepin.

La route est actuellement dans un très mauvais état.

Non seulement la couche d'usure est hors d'usage, mais aussi le coffre de la route doit être refait.

Jusqu'à présent, nous avons procédé régulièrement à des réparations d'urgence, mais aujourd'hui, une réfection complète est indispensable.

Afin de garantir une bonne maîtrise au niveau financier, nous vous proposons de procéder à ces travaux en deux étapes, en se concentrant en 2015 sur le tronçon présentant la plus grande urgence de travaux.

La 2^e étape, à savoir depuis l'école jusqu'à la sortie du village direction Misery, sera réalisée dans un proche avenir et fera l'objet d'une nouvelle demande de financement.

Coût d'investissement :

Travaux de génie civil :	1'070'500.00
Marquage route, droits de passages :	28'000.00
Administration et taxes permis de construire :	12'500.00
Géomètre :	8'000.00
Ingénieur, direction des travaux :	185'500.00
Divers et imprévus :	<u>80'400.00</u>
Total :	1'384'900.00
TVA 8 % :	<u>115'100.00</u>
Montant total, y compris TVA :	1'500'000.00

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts 3 % :	45'000.00
Amortissements 4 % :	<u>60'000.00</u>
Frais de fonctionnement annuel :	105'000.00

La discussion est ouverte.

Enzo Ferrari : « A l'époque, au croisement de la laiterie, il était question d'un rond-point. Est-ce toujours à l'ordre du jour ? »

D. Bongard : « Non, lors de l'assemblée de décembre 2013, nous avons voté le projet Valtraloc et dans ce projet-là, ce croisement est également modifié, mais plus en giratoire. »

Adrian Schneider : « La route est-elle élargie et y aura-t-il un trottoir sur une partie de ce tronçon ? »

D. Bongard : « Dans cet investissement-là, nous ne parlons que de la route. Les trottoirs et les modérations de trafic ont été votés l'année passée dans le cadre du projet Valtraloc. D'ailleurs, le projet Valtraloc a été mis à l'enquête dans la Feuille officielle de ce vendredi. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « S'il n'y a plus de remarques ou questions, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Cédric Mouret : « Le Conseil communal a soumis à la commission financière l'investissement lié à la 1^{ère} étape de réfection de la route à Cournillens.

Lors de la présentation, le montant d'investissement est de Fr. 1'500'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 105'000.00.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 1'500'000.00. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote. »

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la réfection complète de la route communale, village de Cournillens, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Point 2 b) 6 de l'ordre du jour : Réalisation de chemins forestiers dans la forêt des Côtes, et crédit y relatif

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Pascal Baechler. »

P. Baechler présente le projet à l'écran. Il donne les informations suivantes :

Ce projet d'investissement représente la 1^{ère} étape du projet d'amélioration de la desserte forestière sur tout le territoire de la commune de Misery-Courtion.

Le projet complet porte sur la réfection et la création de 3'791 m. de chemins forestiers. Quant à la 1^{ère} étape soumise ce soir à l'approbation de l'assemblée communale, elle concerne le bois des Côtes, soit 995 m. de chemins forestiers.

Des plans sont présentés à l'assemblée, montrant les massifs forestiers concernés par l'ensemble du projet d'amélioration de la desserte forestière, avec les degrés d'urgence de ces travaux, ainsi qu'un plan du détail de la première étape à la forêt des Côtes.

Le subventionnement cantonal pour ce genre de projet peut varier fortement, de 13.5 % à 60 %. Le Conseil communal est favorable à la réalisation de l'ensemble des travaux mais il n'est pas possible actuellement de proposer la totalité du projet à l'assemblée communale, car nous n'avons pas encore de décision du canton concernant les taux de subventionnement.

La priorité a été donnée au bois des Côtes, car les travaux dans ce massif forestier sont inscrits en « urgence 1 » dans le cadre de l'étude qui a été réalisée. Par ailleurs, le bois de cette forêt est mûr et il devient urgent de l'exploiter. Le détail de ces travaux est présenté à l'écran.

La réalisation consiste en la création de 852 m. de nouveaux chemins à Fr. 160.00 le mètre. Il s'agit de chemins d'une largeur de 3.30 m. avec un coffre de 40 cm. Il y a également dans cet investissement 143 m. de construction partielle à Fr. 50.00 le mètre. Il s'agit de la reprise de chemins existants. Les travaux prévoient également des mesures de stabilisation, notamment dans les endroits très humides. Le devis comprend enfin les travaux de surveillance, de mise à l'enquête et les divers.

Le Conseil communal propose cet investissement sous réserve de l'acceptation du projet global par le canton et d'un taux de subventionnement maximal. Si le taux de subventionnement n'est pas satisfaisant, le Conseil communal ne réalisera pas ces travaux.

Coût d'investissement :

852 m. de nouveaux chemins à Fr. 160.00 :	136'320.00
143 m. de construction partielle à Fr. 50.00 :	7'150.00
Mesures de stabilisation :	7'530.00
Surveillance, mise à l'enquête, divers :	<u>4'000.00</u>
Montant total TTC :	155'000.00

Le financement se fera par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à cet investissement :

Intérêts 3 % :	4'650.00
Amortissements 4 % :	<u>6'200.00</u>
Frais de fonctionnement annuel :	10'850.00

La discussion est ouverte.

Pierre Magnin : « L'ensemble du projet est devisé à combien ? »

P. Baechler : « L'ensemble des travaux est estimé entre Fr. 335'000.00 et Fr. 350'000.00. »

Nicolas Baechler : « Sait-on déjà ce qui est prévu sur les autres secteurs ? »

P. Baechler : « Les études sont en cours de réalisation mais par exemple pour le secteur de Misery, il s'agit plutôt de travaux d'entretien de chemins existants. Il sera également nécessaire d'avoir une discussion pour des chemins appartenant à des privés.

Il est important de préciser que si nous proposons déjà cette première étape, c'est parce que le bois des Côtes est un grand massif et le bois dans cette forêt est vraiment mûr. Nous aimerions donc démarrer les travaux dans ce massif au plus vite. Il est important d'exploiter le bois mûr sans trop tarder, car s'il y a à nouveau un ouragan tels que Lothar, les bois endommagés sont fortement dévalorisés. De plus, ces dernières années, nous n'avons pas fait grand-chose concernant l'amélioration des dessertes. Or, ces chemins permettent une bonne exploitation des bois, et aussi favorisent les travaux d'entretien. Il est clair que les pommes, on peut les laisser une année et il y en a de nouveau l'année suivante, alors que pour les arbres, le cycle est malheureusement un peu plus long ! »

Myriam Genoud : « Ces chemins seront-ils en béton ? »

P. Baechler : « Non, les chemins principaux sont en tout-venant sur une épaisseur de 40 cm, et pour certaines pistes, nous pouvons nous contenter d'une couche de 20 à 25 cm de tout-venant. »

Claire Berset : « y a-t-il les subventions dans ces chiffres ? »

P. Baechler : « Non, il n'y a pas les subventions, celles-ci n'étant pas encore connues. Mais il y a de fortes chances que l'ensemble du projet soit accepté par le canton et dans ce cas, nous pourrions vous le présenter l'année prochaine et le subventionnement acquis sera inclus dans le projet. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « S'il n'y a plus de remarques ou questions, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Cédric Mouret : « Le Conseil communal a soumis à la commission financière l'investissement lié à la réalisation de chemins forestiers dans la forêt des Côtes.

Lors de la présentation, le montant de l'investissement est de Fr. 155'000.00. L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de Fr. 10'850.00.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 155'000.00. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la réalisation de chemins forestiers dans la forêt des Côtes, et crédit y relatif, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? des abstentions ? »

Résultats du vote :

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

J.-P. Martinetti : « Vous avez été unanime ce soir avec le Conseil communal et accepté plus de Fr. 2'000'000 d'investissements afin que notre commune puisse poursuivre un développement harmonieux et je vous remercie pour la confiance témoignée. »

Point 3 de l'ordre du jour : Election d'un membre de la commission financière

J.-P. Martinetti : « Suite au déménagement de la commune du Président de la commission financière, M. Grégoire Deiss, nous avons pris acte de sa démission au mois de juillet. Je tiens tout d'abord à remercier Grégoire Deiss pour son travail au sein de la commission financière, pour sa collaboration et son soutien.

Comme le veut la Loi sur les communes, l'élection des membres de la commission financière est de la compétence de l'assemblée communale.

Depuis la démission de M. Deiss, afin de ne pas convoquer une assemblée extraordinaire, la commission financière a siégé avec 2 représentants, avec l'accord du Service des communes.

Ce soir, le Conseil communal vous propose comme nouveau membre de la commission financière, M. Vincent Geniez, habitant à Misery.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas, comme il n'y a pas d'autre candidat, je vous propose de l'élire à main levée.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la nomination de M. Vincent Genier comme membre de la commission financière, se manifestent par main levée. »

Résultats du vote :

Vincent Genier est élu par applaudissement spontané de l'assemblée communale.

J.-P. Martinetti : « Je félicite M. Vincent Genier pour son élection. Je le remercie d'avoir accepté cette tâche et me réjouis de sa collaboration au sein de la commission financière. »

Point 3 de l'ordre du jour : Divers

J.-P. Martinetti : « Suite à la parution de notre dernier bulletin communal, il nous a été demandé d'apporter un petit rectificatif concernant les propriétaires de chiens.

Dans notre message, nous demandions de tenir en laisse les chiens lors de leurs promenades à l'intérieur des villages, en campagne et en forêt.

Concernant la tenue en laisse dans les forêts, la loi cantonale le prévoit uniquement du 1^{er} avril au 15 juillet et une commune ne peut rendre obligatoire le port de la laisse sur tout son territoire.

Donc il va de soit qu'en dehors des périodes interdites par la loi, les chiens pourront se promener librement dans nos forêts.

Voilà pour le petit rectificatif, qui sera répercuté sur le prochain bulletin communal.

Le Conseil communal n'ayant pas de divers, la parole est à vous. »

Questions et remarques dans les divers :

Michel Audergon : « Pourquoi nous ne sommes pas liés à l'étude de fusion du Haut-Lac »

J.-P. Martinetti : « Lorsque nous avons dû nous positionner sur l'étude de fusion, le Conseil communal n'était pas très favorable à participer à cette étude, car elle prévoyait que la nouvelle commune serait bilingue, alors que nous avons toujours défendu la langue française chez nous. Une deuxième chose était que la fusion aurait eu un sens si toutes les communes du Haut-Lac y avaient participé. Or, Cressier ne participe pas à l'étude de fusion. »

Jean-Pierre Zenhäusern : « Est-il prévu de marquer le trottoir à Courtion près de chez Bernard Rohrbasser, car les véhicules coupent le virage et montent sur le trottoir qui n'est pas relevé ? »

J.-P. Martinetti : « Au niveau du marquage, rien n'a été prévu, mais il est en effet possible d'étudier la chose et voir ce qui est possible de faire. Nous prenons note. »

Pierre Magnin : « Le Conseil a proposé diverses mesures pour économiser l'énergie, notamment par l'extinction des lumières la nuit et d'autres mesures, mais je m'étonne quand-même qu'après une année et demie d'exploitation de la nouvelle école, il y a toujours de grands problèmes au niveau de certains éclairages qui restent allumés les $\frac{3}{4}$ de la nuit, et notamment sur la place de parc qui est éclairée une partie de la nuit, comme si c'était la place du village. Donc si on veut faire des économies, il faut commencer par éteindre les lumières dont nous n'avons pas besoin. »

J.-P. Martinetti : « Concernant l'éclairage à l'école, nous avons cherché et corrigé les problèmes. D'autres problèmes sont survenus. Nous sommes intervenus sur certains détecteurs. Le problème provient aussi du fait que lors de locations de la salle de paroisse, certains utilisateurs modifient les réglages en interrompant le mode automatique pour passer en mode manuel, ce qui fait que la lumière ne s'éteint plus automatiquement.

Actuellement, nous sommes en train de remplacer certains détecteurs dans la partie ancienne du nouveau bâtiment. Concernant les lampadaires situés sur le parking, ils restent allumés jusqu'à 10h30, puis ils s'éteignent automatiquement. Ou alors ils se rallument automatiquement lorsque quelqu'un sort de la salle de paroisse, ce qui est tout à fait normal. »

Pierre Magnin : « Moi, j'ai constaté que la lumière s'allume parfois à 01h00 du matin, alors qu'il n'y a qu'une camionnette parquée et qu'à par ça, il n'y a pas un chat. »

J.-P. Martinetti : « L'éclairage nocturne est malgré tout un aspect de sécurité autour du bâtiment. »

Pierre Magnin : « Oui, mais pourtant lors d'une précédente assemblée, le Conseil communal a clairement dit que l'éclairage public était éteint de 01h00 à 05h00 du matin. »

J.-P. Martinetti : « Oui et il s'agit d'une mesure d'économie, comme l'extinction de l'éclairage du parking de l'école dès 22h30 est aussi une économie. Et nous avons débranché les deux derniers candélabres du parking. On voit que le Conseil communal fait tout pour le confort de ses habitants ! »

Nicolas Baechler : « Concernant le nouvel horaire des bus et des différentes correspondances qu'il y a eu à ce sujet, y a-t-il du nouveau ? Sait-on si quelque-chose va se passer ? »

J.-P. Martinetti : « Pour le problème du nouvel horaire, nous avons écrit aux TPF avec copie au Service de la mobilité, La direction du CO a également écrit, ainsi que de nombreux parents. »

Nicolas Baechler : « Mais il n'y a pas eu de décision ? »

J.-P. Martinetti : « Ce qui s'est passé, c'est que lors de la consultation du nouvel horaire, qui se fait au niveau de toutes les administrations, toutes les associations, au niveau des communes et auprès de tout le public, il est vrai que personne n'a remarqué qu'il y aurait un changement au niveau des bus circulant à midi et en début d'après-midi. Les TPF nous ont expliqué qu'il est très difficile de modifier l'horaire avec des délais très courts. Nous étudions maintenant d'éventuelles autres solutions, avec les TPF et la DICS, mais il est clair que nous n'allons pas rater le coche pour le prochain horaire qui va paraître en décembre 2015. Mais il est vrai aussi que toutes les instances consultées, y compris les CO, n'avaient pas remarqué le problème. »

Nicolas Baechler : « De toute manière, nous sommes à une distance critique pour rentrer à midi. Mais c'est la commune qui paye les abonnements et si on ne peut pas les utiliser, il y a quand-même un problème. »

J.-P. Martinetti : « C'est sûr et on comprend bien les personnes concernées. Mais nous travaillons à la recherche d'une solution. Je sais que le CO a déjà réagi dans l'urgence, en mettant en place des possibilités de se restaurer sur place à midi pour les élèves concernés. Mais encore une fois, j'ai très peu d'espoir que l'horaire 2015 soit modifié. »

Enzo Ferrari : « Ca fait quelques années que cela me travaille et je n'ai personnellement pas pris le temps de voir comment ça marche, mais je me rends compte qu'avec tout ce qui est accepté unanimement, cela prouve que le Conseil communal fonctionne bien. Mais vos salaires sont-ils indexés ? J'estime que c'est aussi le devoir de l'assemblée d'être attentive à cela, dès le moment où vous faites un bon travail. Je propose de mandater le Conseil communal pour étudier cela. »

J.-P. Martinetti : « Merci. La dernière indexation a été faite sauf erreur en 2002 ou 2003. Pour votre information, les vacations du Conseil communal sont constituées d'un montant fixe, d'un taux horaire pour les travaux et de jetons de présence pour les séances du Conseil et le montant total budgété pour l'année est de Fr. 75'000.00. »

Enzo Ferrari : « Pour un budget de près de 7 millions, alors vous n'êtes pas cher. Ma question était de savoir comment procéder. Faut-il vous mandater, vous, pour étudier une éventuelle augmentation de salaire ou au moins de définir quelle serait l'indexation à prévoir ? »

J.-P. Martinetti : « C'est lors de l'établissement du budget de fonctionnement que le montant est inscrit. Donc pour 2015 c'est un peu tard ! Mais nous pourrions effectivement analyser la situation lors de l'établissement du prochain budget, au niveau des éléments qui composent le salaire des membres du Conseil, à savoir les jetons de présence, les heures de vacations et le montant fixe. Si le Conseil décidait d'augmenter ces éléments, le montant des vacations figurant au budget de fonctionnement serait alors corrigé. C'est ensuite la commission financière qui étudie le budget et fait d'éventuelles remarques, puis l'assemblée décide d'accepter ou non ce qui est proposé lors de la présentation du budget. Nous prenons donc note de la remarque et nous procéderons à une étude de la situation pour la prochaine assemblée. »

La parole n'est plus demandée dans les divers.

J.-P. Martinetti : « La parole n'étant plus demandée dans les divers, j'aimerais, au terme de cette assemblée et de cette année, remercier mes collègues du Conseil communal pour leur travail, leur collaboration et surtout cet esprit d'unanimité dont je parlais en début d'assemblée. C'est une chance en tant que syndic de pouvoir compter sur un Conseil uni et dynamique, sans oublier également l'ensemble du personnel communal pour le travail qu'ils accomplissent durant toute l'année.

Je pense qu'ils méritent nos applaudissements.

Applaudissements.

Mes remerciements vont également bien sûr aux membres de toutes les commissions, des concierges, au personnel de l'édilité et à toutes les personnes qui travaillent dans l'ombre. Toutes ces personnes, qu'on ne voit pas nécessairement et qui ne sont pas forcément présentes ce soir, œuvrent pour notre commune et méritent également nos applaudissements même si elles ne sont pas toutes là ce soir.

Applaudissements.

J'aimerais également dire un grand merci à notre petite lutine, oui ça se dit comme ça au féminin, qui depuis quelques années maintenant, prépare pour le Conseil communal la fenêtre de l'Avent le soir de l'assemblée. Il s'agit de Nicole Joye, un grand merci.

Pour terminer, merci à la presse pour sa présence, et un grand merci à vous tous pour votre participation à cette assemblée et pour la confiance, encore une fois, que vous nous avez témoignée en acceptant les divers projets proposés.

Nous vous invitons au traditionnel verre de l'amitié qui vous sera servi par mes collègues du Conseil communal et je vous souhaite, à vous, à vos proches et à vos familles, un joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux et ceux du Conseil communal pour l'an nouveau.

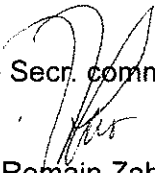
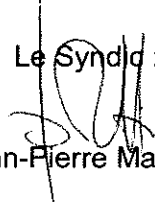
Merci, l'assemblée est levée. »

Applaudissements.

L'assemblée est levée à 21h40.

Misery-Courtion, le 5 janvier 2015

Au nom de l'assemblée communale :

 Le Secr. communal Romain Zahno		 Le Syndic : Jean-Pierre Martinetti
--	---	---